

Pour diffusion immédiate

Élection partielle dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

LE VOTE PAR ANTICIPATION SE TIENT LE DIMANCHE 30 MAI

Montréal, le 28 mai 2010 – Le président d'élection de la Ville de Montréal, Me Yves Saindon, rappelle aux électeurs de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles qu'ils peuvent exercer leur droit de vote pour le poste de maire et conseiller de ville de l'arrondissement dès le dimanche 30 mai, jour du vote par anticipation, de midi à 20 h. Rappelons que cette élection partielle a été rendue nécessaire suite à la démission de M. Joe Magri, le 12 mars dernier.

Le vote par anticipation s'adresse à l'ensemble des électeurs. Pour pouvoir voter, chaque électeur doit se présenter avec l'une des pièces d'identité suivantes : la carte d'assurance maladie, le permis conduire, le passeport canadien, le certificat de statut d'Indien ou la carte d'identité des Forces canadiennes. Les électeurs sont aussi invités à apporter leur carte de rappel sur laquelle est d'ailleurs indiquée l'adresse de leur bureau de vote par anticipation.

Les électeurs résidant dans les secteurs où passera le Tour de l'Île de Montréal, le 6 juin, jour du vote, sont invités à considérer la possibilité de voter par anticipation en toute quiétude le 30 mai.

Rappelons que quatre candidats briguent les suffrages au poste de maire et de conseiller de ville de l'arrondissement. Ces personnes sont : Monsieur André Bélisle (Indépendant), Madame Colette Paul (Projet Montréal), Madame Barbara Pisani (Équipe Tremblay – Union Montréal) et Madame Chantal Rouleau (Équipe Harel – Vision Montréal).

Pour plus de renseignements, les citoyens sont invités à consulter le site internet d'Élection Montréal (www.ville.montreal.qc.ca/election) ou à composer le (514) 872-VOTE (8683).

-30-

Source : Élection Montréal
ville.montreal.qc.ca/election

Renseignements pour les médias : Pierre G. Laporte
(514) 872-9376